

Projet de **LIAISON AUTOROUTIÈRE CONCÉDÉE** entre **Machilly et Thonon-les-Bains**



LA LIAISON

La liaison entre Machilly et Thonon-les-Bains est l'un des maillons de l'axe routier structurant devant relier l'A40 au sud d'Annemasse à Thonon-les-Bains.

Le projet est conçu pour apporter des solutions à la congestion des routes départementales, désengorger les centres-bourgs, rendre les temps de trajet plus fiables pour tous et améliorer la qualité de vie des usagers et des riverains des principaux axes de circulation.

LES OBJECTIFS DU PROJET

AU NIVEAU RÉGIONAL :

- Desservir et irriguer le territoire situé au sud de Thonon-les-Bains depuis l'agglomération d'Annemasse-Genève et l'autoroute A40.
- Améliorer les échanges entre les différents pôles d'attraction de la région que sont les agglomérations thononaise et annemassienne en diminuant et fiabilisant les temps de parcours et en améliorant la sécurité des usagers.

AU NIVEAU LOCAL :

- Améliorer la qualité de vie dans le Chablais en offrant une infrastructure qui déchargera les routes départementales des trafics de transit et d'échanges.

LES BÉNÉFICES ATTENDUS

DES GAINS DE TEMPS ET DE FIABILITÉ

La nouvelle liaison sera génératrice de bénéfices pour les usagers qui verront leurs temps de trajet réduits et fiabilisés. En effet, ceux-ci ne seront plus dépendants des aléas des encombrements et du moindre incident sur le trajet.

UN REPORT MODAL FAVORISÉ

La réalisation de la liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains permettra de décongestionner les axes :
- RD1005 (entre Douvaine et Thonon-les-Bains)
- RD1206 (entre Machilly et Douvaine)
- RD903 (entre Machilly et Thonon-les-Bains)
Les trafics de transit seront dissuadés et le report modal sera favorisé vers les transports en commun (transport à Haut Niveau de Service, liaison ferroviaire CEVA) et les modes doux (piétons et vélos).

ENVISAGER L'OPPORTUNITÉ D'INTERDIRE LE TRAFIC POIDS LOURDS SUR LE RÉSEAU SECONDAIRE

La réalisation de la liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains et le réaménagement du réseau secondaire au profit des modes alternatifs s'accompagneront d'une hiérarchisation du réseau routier. Dans ce cadre, l'interdiction du transit poids lourds sur les RD903 et 1005 pourra être envisagée.

